



Locataire d'un Copropriétaire réalise travaux non autorisés

Par lolo31310

Bonjour,

Là où je vis (je suis propriétaire) l'un des lots est un kebab, sur le règlement de copropriété il est stipulé que le terrain est à usage de voie de circulation et espaces verts, il est donc interdit de réaliser une terrasse hors ils ont réalisé une terrasse il y a de ça quelques années et depuis le locataire a changé, le problème est que le syndic ne veut rien faire et ne veut pas lancer de procédure ? Le kebab pose de multiples problèmes à la copropriété et le syndic ainsi que certains copropriétaires laissent malheureusement faire par peur de dégradations sur la copropriété de la part du kebab en plus de celles qu'ils ont déjà ?

En tant que propriétaire qu'elles sont mes droits ? Puis-je poursuivre seul le kebab en justice pour qu'ils remettent en état ? Quelles sont mes droits et possibilités ?

Merci d'avance